

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE DU 29 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, à l'Espace Lawrence Durrell, à Sommières, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 15 février 2024

Date d'affichage de la convocation : 15 février 2024

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 7

Votants : 9

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Jean REVERSAT.

Saussines : Gérard ESPINOSA.

Sommières : Pierre GAZAN, Arlette SCHNEIDER.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENOU.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (procuration à M. ESPINOSA), Pauline MIQUEL, Emilie AVESQUE (suppléante).

Sommières : Patrick CAMPABADAL (procuration à M. GAZAN), Ombeline MERCEREAU, Jean-François LOUVET (suppléant).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2024-02.04) ADHESION A L'ASSOCIATION AMORCE

Créée en 1987, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de gestion durable de l'eau, de transition énergétique et de gestion territoriale des déchets.

Il s'agit d'une association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises. Elle regroupe plus de 1 000 adhérents constitués par des communes, intercommunalités, syndicats mixtes, régions, SEM, départements, régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion de l'eau, des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

La cotisation annuelle pour le syndicat s'élève à 573 € pour l'exercice 2024 (actualisable annuellement en fonction du nombre d'habitants).

Mme La Présidente propose au Comité Syndical d'adhérer à l'association AMORCE au titre de la compétence eau et assainissement. Elle précise qu'il convient de désigner un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant pour représenter le syndicat au sein des diverses instances de l'association.

Madame la Présidente lance l'appel à candidatures.

Arlette SCHNEIDER propose sa candidature pour le poste de membre titulaire.

Marc BERTHE propose sa candidature pour le poste de membre suppléant.

Mise au vote :

Votants : 9

Votes pour : 9

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à l'association AMORCE au titre de l'Eau et de l'Assainissement ;
- D'autoriser Mme la Présidente à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion ;
- De désigner Madame Arlette SCHNEIDER pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Marc BERTHE en tant que suppléant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY



SIA VIDOURLE ET BENOIE
AFFICHE LE

04 MAR. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-650-253-003255-2024-0229-2024_02_04_